



KITCISAKIK

RÉSOLUTION # 2015-07-13

OBJET: VÉRIFICATEUR ETATS FINANCIERS 2014-2015 CONSEIL DES ANICINAPEK DE KITCISAKIK

CONSIDÉRANT QUE :

suite à la présentation des états financiers 2014-2015 du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et que ces états financiers confirment fidèlement, à tout égard, la situation financière du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik au 31 mars 2015. Les résultats des activités ainsi que l'évolution de la situation financière pour l'exercice initial terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

CONSIDÉRANT QUE

ce rapport contient entre autres, les produits et charges, évolution des actifs nets, flux de trésorerie, bilan, notes complémentaires, déclaration des dépenses. En plus, sont inclus le statut et l'objectif de l'organisme, modifications et convention comptables, contributions gouvernementales, immobilisations, engagements, etc.

IL EST RÉSOLU QUE :

les membres élus du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik accepte les états financiers pour l'année financière 2014-2015 tel que présenté par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik.

Adopté à l'unanimité, le 13 juillet 2015

Adrienne Anichinapéo Ogimakwe (chef)

Hélène Michel, conseillère

Évelyne Papatia, Conseillère

Jean-Marc Pénosway, Conseiller

Le quorum est fixé à trois (3) membres
du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

CONSEIL DES ANICINAPEK DE KITCISAKIK

5206, Kitcisakik, Via Val-d'Or (Québec) J9P 7C6, Téléphone : 819 825-1466 Télécopieur : (819) 736-3012
Centre de santé : Télécopieur : 819 736-3011

Bureau de Val-d'Or : 615, avenue Centrale, Suite 100, Val-d'Or (Québec) J9P 1P9, Téléphone : 819 825-1466 Télécopieur : 819 825-5638

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
États financiers
au 31 mars 2015

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Rapport de la direction	4
États financiers	
Revenus et dépenses	5 - 6
Évolution des soldes de fonds et variation de la dette nette	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 20
Annexes	21 - 89



Rapport de l'auditeur indépendant

Au Chef et Conseillers
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Place du Québec
888, 3e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 5E6
Téléphone : 819 825-6226
Télécopieur : 819 825-1461
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des soldes de fonds et variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Conseil des Anicinapek de Kitcisakik au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public..

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Val-d'Or
Le 17 juillet 2015

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik sont sous la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public prescrites pour les gouvernements telles que recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada et ainsi, ils incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et selon le jugement de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction et les membres du conseil d'administration assument ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers.

Le Conseil rencontre périodiquement la direction et les membres du conseil d'administration ainsi que l'auditeur indépendant, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., effectue un audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et exprime son opinion sur les états financiers. L'auditeur indépendant a pleinement et librement accès à la direction et aux membres du conseil d'administration du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik et les rencontrent lorsque nécessaire.

Au nom du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik :

Membre du conseil

Directrice générale

Le 17 juillet 2015

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Revenus et dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
Revenus		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada		
Entente de transferts financiers	3 315 860	3 307 378
Contributions	182 971	389 221
Paiements de transfert souples	83 026	40 042
Santé Canada		
Entente	1 259 620	1 301 147
Remboursements et recouvrements	(41 810)	(1 415)
Conseil en Éducation des Premières Nations	638 418	576 200
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or		
Entente	426 065	417 711
Remboursements et recouvrements	(31 845)	
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue	292 086	242 558
C.S.S.S.P.N.Q.L.	224 654	147 470
Gouvernement provincial	196 350	231 350
Secrétariat aux affaires autochtones	178 550	178 550
Gouvernement fédéral		
Entente	140 267	102 398
Remboursements et recouvrements	(24 442)	
D.R.H.A.K.	88 750	74 293
C.D.R.H.P.N.Q.	43 920	
Ententes et contributions	77 222	184 212
Régional / Local autres	63 137	62 803
Revenus des membres de la communauté	83 939	40 247
Frais communautaires	46 910	56 439
Revenus de donateurs	10 166	9 338
Intérêts et frais d'administration	8 843	10 622
Remboursements - Commission de crédit	2 806	12 817
Intérêts - Fonds affecté en fiducie	559	487
Revenus du comité social		8 613
Revenus d'inscription		4 515
Autres revenus	38 694	24 995
Revenus reportés de l'année précédente	7 304 716	7 421 991
Revenus reportés à l'année suivante	395 075	168 133
	(904 308)	(395 075)
	6 795 483	7 195 049

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Revenus et dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
Dépenses		
Salaires et charges sociales	2 911 868	3 311 914
Rémunération du chef et des conseillers	99 773	105 527
Achats d'immobilisations corporelles non capitalisées		8 976
Activités récréatives et culturelles	80 717	61 189
Activités scolaires et pédagogiques	40 169	7 472
Assurances	73 467	69 775
Énergie et carburant	294 769	292 296
Contrats	1 060 054	809 644
Entretien et réparations	160 711	181 229
Entretien et réparations du matériel roulant	106 182	42 608
Charges locatives	127 291	126 940
Frais de formation	37 730	27 913
Allocation de formation	21 433	4 050
Frais de scolarité	335 492	156 339
Transport scolaire	49 567	46 575
Pensions et allocations pour étudiants	126 040	113 580
Frais de voyages et de déplacements	134 609	202 020
Frais de transport contractuel SSNA	4 906	5 289
Honoraires professionnels	114 564	48 710
Matériel et fournitures	210 384	126 574
Matériel médical	18 656	12 700
Matériel scolaire	16 741	11 288
Collations	17 413	15 383
Aide-sociale - Besoins fondamentaux	445 797	393 608
Aide sociale - Emploi	26 673	32 786
Aide sociale - Besoins particuliers	1 301	4 160
Papeterie et fournitures de bureau	8 420	20 725
Frais de poste et de transport	22 109	34 107
Commission de crédit	15 244	34 395
Publicité et promotion	2 479	1 558
Réunions	2 182	9 426
Taxes, licences et permis	14 235	8 908
Frais de membres - Inscriptions	13 904	13 821
Télécommunications	48 373	57 623
Frais d'administration	4 959	1 726
Frais bancaires	61	4 927
Ajustement des dépenses refacturées des années antérieures	(92 047)	(47 582)
Frais d'intérêts	12 521	3 051
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	369 005	343 076
Amortissement des immobilisations corporelles	4 770	5 022
Amortissement des droits d'usage	(162 653)	(140 811)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	6 779 869	6 568 803
Excédent des revenus sur les dépenses	15 614	626 246

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets
(dette nette)
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

SOLDES DE FONDS

				2015	2014
	Fonds affecté en fiducie	Fonds d'immobilisations corporielles	Fonds d'administration	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	19 734	1 739 152	1 176 452	2 935 338	2 309 092
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	559	(223 643)	238 698	15 614	626 246
Investis en immobilisations corporielles		238 460	(238 460)		
Solde à la fin	<u>20 293</u>	<u>1 753 969</u>	<u>1 176 690</u>	<u>2 950 952</u>	<u>2 935 338</u>

VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

				2015	2014
	Fonds affecté en fiducie	Fonds d'immobilisations corporielles	Fonds d'administration	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	559	(223 643)	238 698	15 614	626 246
Immobilisations corporielles					
Amortissement des immobilisations corporielles		369 005		369 005	343 076
Amortissement des droits d'usage		4 770		4 770	5 022
Perte sur cession d'immobilisations corporielles		12 521		12 521	3 051
Acquisitions d'immobilisations corporielles		(241 815)		(241 815)	(820 161)
Cession d'immobilisations corporielles		3 355		3 355	13 845
	<u>559</u>	<u>(75 807)</u>	<u>238 698</u>	<u>163 450</u>	<u>171 079</u>
Variation des actifs non financiers					
Frais payés d'avance			59 678	59 678	(58 997)
Variation d'actifs assujettis à des restrictions	(559)			(559)	(487)
	<u>(559)</u>	<u>-</u>	<u>59 678</u>	<u>59 119</u>	<u>(59 484)</u>
Variation des actifs financiers nets (dette nette)	-	(75 807)	298 376	222 569	111 595
Actifs financiers nets (dette nette) au début	-	(3 436 304)	2 359 325	(1 076 979)	(1 188 574)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin	-	(3 512 111)	2 657 701	(854 410)	(1 076 979)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Flux de trésorerie
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 \$	2014 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	15 614	626 246
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	369 005	343 076
Amortissement des droits d'usage	4 770	5 022
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(162 653)	(140 811)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	12 521	3 051
Intérêts - Fonds affectés en fiducie	(559)	(487)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>756 022</u>	<u>245 683</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>994 720</u>	<u>1 081 780</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(241 815)	(820 161)
Cession d'immobilisations corporelles	<u>3 355</u>	<u>13 845</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(238 460)</u>	<u>(806 316)</u>
Augmentation de l'encaisse		
Encaisse au début	<u>756 260</u>	<u>275 464</u>
Encaisse à la fin	<u>1 009 960</u>	<u>734 496</u>
	<u>1 766 220</u>	<u>1 009 960</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Situation financière

au 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Court terme		
Encaisse	1 766 220	1 009 960
Comptes clients et autres créances (note 4)	1 031 041	721 100
	2 797 261	1 731 060
PASSIFS		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)	1 024 569	527 517
Revenus reportés (note 10)	904 308	395 075
	1 928 877	922 592
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	1 722 794	1 885 447
	3 651 671	2 808 039
DETTE NETTE		
	(854 410)	(1 076 979)
ACTIFS NON FINANCIERS ET ACTIFS ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS		
Encaisse assujettie à des restrictions - Fiducie	20 293	19 734
Frais payés d'avance	308 306	59 678
Placements (note 5)	3 386 124	308 306
Immobilisations corporelles (note 6)	90 639	3 529 189
Droits d'usage (note 7)	3 805 362	4 012 317
	2 950 952	2 935 338
SOLDES DE FONDS		
Fonds affecté en fiducie	20 293	19 734
Fonds d'immobilisations corporelles	1 753 969	1 739 152
Fonds d'administration	1 176 690	1 176 452
	2 950 952	2 935 338
	2 950 952	2 935 338

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Membre du conseil

Directrice générale

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil de bande est une entité légale telle que définie dans la Loi sur les indiens. Un Conseil de bande est considéré comme un gouvernement local composé d'un chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la bande pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Selon l'entente avec «Affaires autochtones et Développement du Nord Canada» (AADNC), les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Participation dans des entités apparentées

La participation dans les entités apparentées est comptabilisée au coût d'acquisition.

Dépréciation de la participation dans des entités apparentées

À la fin de chaque exercice, l'organisme détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a lieu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a eu lieu.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Comptabilité par fonds

Les règles de la comptabilité par fonds ont servi à la préparation de ces états financiers. Les ressources sont regroupées dans des fonds correspondant à des activités ou objectifs spécifiques. L'organisme utilise trois catégories de fonds: le fonds d'administration, le fonds d'immobilisations corporelles et le fonds en fiducie.

- Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion;
- Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles;
- Le fonds affecté en fiducie est composé de fonds détenus en fiducie (capital et intérêts) auprès de l'AADNC.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes du fonds approprié.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et les produits d'intérêts non affectés lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2015

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent:

	Taux
Bâtiments	5 %
Système sanitaire	15 à 20 %
Matériel roulant	30 %
Équipements	20 %
Équipement informatique	30 %
Droits d'usage	5 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des revenus et dépenses.

3 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit la majeure partie de ses revenus conformément à une entente de financement avec les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2015	2014
	\$	\$
Apports à recevoir		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	57 124	135 321
Santé Canada	24 649	
Secrétariat aux Affaires Autochtones	207 100	178 550
Autres apports à recevoir	408 308	298 654
Compte client d'une société apparentée	243 356	
Autres comptes clients	54 407	5 761
Taxes à la consommation à recevoir	60 746	78 165
	1 031 041	721 100

5 - PLACEMENTS

	2015	2014
	\$	\$
Parts privilégiées - Coopérative de Solidarité Wenicec (10 parts)	10 000	10 000
Parts - Projet Nadagam (36 %)	298 306	298 306
	308 306	308 306

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2015

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bâtiments	3 257 229	800 970	2 456 259
Système sanitaire	669 501	514 882	154 619
Matériel roulant	809 945	409 537	400 408
Équipements	744 277	436 347	307 930
Équipement informatique	196 337	129 429	66 908
	5 677 289	2 291 165	3 386 124

		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bâtiments	3 257 229	671 694	2 585 535
Système sanitaire	669 501	485 533	183 968
Matériel roulant	625 812	299 539	326 273
Équipements	618 803	378 090	240 713
Équipement informatique	183 097	119 392	63 705
Dépôt sur acquisition de matériel roulant	128 995		128 995
	5 483 437	1 954 248	3 529 189

7 - DROITS D'USAGE

	2015	2014
	\$	\$
Droits d'usage	129 793	129 793
Amortissement des droits d'usage	(39 154)	(34 383)
	90 639	95 410

En 2008, l'organisme a contribué à la construction du CPE Misipison pour un montant total de 129 793 \$. Cette contribution permet à l'organisme d'utiliser 12,75 % de la superficie du bâtiment pour la pré-maternelle (K4).

8 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 250 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 1,25 % (4,1 %, 4,25 % au 31 mars 2014). Les créances, jusqu'à concurrence de 265 000 \$, sont affectées à la garantie de l'emprunt bancaire.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2015

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2015	2014
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	804 247	248 456
Salaires et charges sociales à payer	220 322	279 061
	1 024 569	527 517

10 - REVENUS REPORTÉS

	2015	2014
	\$	\$
Projet lutte contre l'intimidation # 2344	7 903	
Réfection de la salle communautaire # 2342		22 690
Accompagnement de première ligne - PAEC - Opérations et services d'aide à l'enfance # 2776		2 684
Gestion et soutien - services de santé communautaire # 3000	11 739	9 775
Grandir ensemble (GE) # 3010	10 097	
Promotion de la santé et prévention des blessures et des maladies en milieu communautaire (PSPBMMC)-(RSC) # 3030	15 253	
Contrôle et gestion des maladies transmissibles (CMT) # 3055	2 219	
Programme pour communautés en crise sociales # 3070	249 528	
Intervenant auprès des hommes - Crise communautaire # 3071	50 352	
Intervenant auprès des jeunes - Crise communautaire # 3072	52 147	
Tous ensemble pour une communauté sans violence # 3078	5 225	
Équipe mobile en mieux-être mental # 4107		36 829
Sécurité alimentaire # 4116	5 251	
Administration - Soutien aux gouvernements indiens # 2767	297 908	143 856
Projet Nadagam # 2768-1	81 545	97 092
Programme de loisirs membres de la communauté # 2550	30 684	10 585
Projet touristique communautaire # 9113		8 164
Projet Kinomasi Mikwan jeune coop - Persévérence scolaire des jeunes autochtones # 9114	8 138	10 777
Évaluations environnementales et inventaires # 9061		30 531
Projet Adjijimoc # 9069	53 584	22 092
Profil de la main-d'oeuvre Abitibiwinni Kitcisakik # 9086	14 686	
Déneigement chemin d'accès Bourque # 2766	8 049	
	904 308	395 075

Au 31 mars 2015, un montant de 297 908 \$ (148 856 \$ au 31 mars 2014) est en lien avec un programme qui comporte des sources de revenus provenant des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Ces revenus reportés ne proviennent pas de lAADNC, mais plutôt des frais d'administration.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2015

11 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	1 885 447	2 026 258
Amortissement des apports reportés	(162 653)	(140 811)
Solde à la fin	1 722 794	1 885 447

12 - RAPPROCHEMENT DES FONDS DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA

	2015	2014
	\$	\$
Revenus selon les états financiers (page 5) :		
Entente de transferts financiers	3 315 860	3 307 378
Contributions	182 971	389 221
Paiements de transfert souples	83 026	40 042
	3 581 857	3 736 641

Revenus répartis aux projets suivants :

Augmentation des salaires des enseignants # 2107	1 219	1 219
Formule pour les services d'enseignement # 2280	24 500	24 422
Ententes sur les frais de scolarité - éducation # 2290	594 957	593 058
Services auxiliaires # 2291	18 252	18 194
Service d'hébergement des élèves # 2312	804 715	802 147
Service de transport - Éducation # 2313	79 613	79 359
Aide financière - allocation # 2314	11 682	11 645
Orientation et conseils - Éducation # 2315	33 738	33 630
Aide et conseils - éducation # 2316	148 484	148 010
Immobilisation école Mikizicec / Infrastructure d'enseignement # 2318	114 738	114 372
Location d'immobilisations pour fins d'éducation # 2542	41 238	41 106
Éducation post-secondaire # 2761	70 381	70 156
Violence familiale / Projets de prévention # 2430	30 000	37 016
Maison des jeunes / Aide au revenu # 2805	45 459	45 459
Maintien à domicile / Services de support social # 3037	130 812	130 394
Programme de développement économique des collectivités # 2768	84 300	84 031
Administration de l'inscription des indiens # 2057	3 481	3 470
Assistance sociale / Aide au revenu # 2762	614 359	614 359
Frais d'admin. des régimes de pension et contributions d'employeurs # 2121	1 600	1 600
Avantages sociaux des employés # 2632	107 839	106 245
Administration / Soutien aux gouvernements indiens # 2767	242 651	235 894
Politique / Soutien aux gouvernements indiens # 2770	104 510	110 158
Programme de développement professionnel et institutionnel # 3085	50 000	
Forage nouveau puits # 2514		40 194
Aqueduc et égoût - Fonctionnement et entretien # 2515	51 900	51 735
Protection contre les incendies # 2518	13 897	
Fonctionnement et entretien de la génératrice # 2556	33 328	33 222
Mise à niveau eau potable # 2558	40 690	
Étude de marché usine de transformation de bois # 2763		24 958
Immobilisations et travaux publics # 2765	64 188	63 983
Formation gestion des risques et planification des urgences # 9112	1 260	1 511
Wanaki / Développement des capacités # 2490		101 400
Stratégie de développement de l'habitation du village Wanaki # 2318-1	18 066	113 694
	3 581 857	3 736 641

Au 31 mars 2015, un montant de 297 908 \$ a été reporté à l'année suivante (voir note 10).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

13 - GARANTIE

L'organisme garantit un prêt d'une société apparentée d'un montant de 150 000 \$ au 31 mars 2015 et n'a exigé aucune contrepartie en échange de cette responsabilité. Selon les termes de l'entente, l'organisme devra jusqu'en novembre 2017 être prête à acquitter les obligations de la société apparentée en matière de remboursement du prêt si cette dernière n'est pas en mesure de le faire. Le montant maximum que l'organisme pourrait devoir régler aux termes de l'entente est de 150 000 \$. La direction est d'avis qu'il n'est pas probable que cette garantie soit exercée et, par conséquent, aucun passif n'a été constaté à cet égard dans les états financiers.

14 - PASSIF AU TITRE DE SITES CONTAMINÉS

L'organisme peut avoir des sites contaminés non listés sur son territoire. Cependant, comme la responsabilité liée à la restauration, sujette aux lois applicables et à la réglementation, n'a pas encore été déterminée pour ces sites contaminés potentiels, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers.

Si la responsabilité liée à la restauration de l'organisme est déterminée dans le futur et que le montant du passif connexe peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, ce dernier serait comptabilisé contre les résultats, déduction faite des recouvrements provenant d'autres autorités gouvernementales et ce, dans l'année d'une telle détermination.

15 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 31 mars 2016, à verser une somme de 55 404 \$ pour un local commercial.

16 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

16 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le solde des apports à recevoir et les comptes clients et autres créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	2015	2014
	\$	\$
Apports à recevoir	<u>672 532</u>	637 174
Comptes clients	<u>297 763</u>	5 763
	<u>970 295</u>	<u>642 937</u>

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2015 et 2014 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'exploitation :

- Risque de taux d'intérêt :
- L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'organisme, totalisant respectivement 2 736 515 \$ et 3 651 671 \$ (1 731 062 \$ et 2 808 039 \$ respectivement au 31 mars 2014), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2015

17 - BUDGET

Les données budgétaires présentées pour les projets sont celles qui étaient disponibles.

18 - INFORMATION SECTORIELLE

	Éducation		Santé	
	Budget 2015 \$	2015 \$	Budget 2015 \$	2015 \$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	2 009 970	2 013 470	1 427 213	1 854 728
Gouvernement provincial				
Transferts	826 913	822 596	773 594	425 607
Revenus reportés de l'année précédente			71 978	71 978
Revenus reportés à l'année suivante		(7 903)		(401 810)
Autres revenus	12 400	16 717	25 431	(70 847)
	<u>2 849 283</u>	<u>2 844 880</u>	<u>2 298 216</u>	<u>1 879 656</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	1 113 472	1 104 998	1 133 739	1 028 180
Autres dépenses	1 487 208	1 491 501	1 095 323	783 223
	<u>2 600 680</u>	<u>2 596 499</u>	<u>2 229 062</u>	<u>1 811 403</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	248 603	248 381	69 154	68 253
Transferts aux immobilisations corporelles	(140 369)	(140 147)	(4 500)	(3 630)
Autres transferts	(108 234)	(108 234)	(64 654)	(64 623)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	-	-	-

	Développement économique		Développement social	
	Budget 2015 \$	2015 \$	Budget 2015 \$	2015 \$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	84 300	84 300	617 840	617 840
Gouvernement provincial				
Transferts				
Revenus reportés de l'année précédente				
Revenus reportés à l'année suivante				
Autres revenus	117 982	117 982	617 840	617 840
	<u>202 282</u>	<u>202 282</u>	<u>617 840</u>	<u>617 840</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	96 371	96 373	101 887	101 664
Autres dépenses	41 122	41 120	515 953	552 472
	<u>137 493</u>	<u>137 493</u>	<u>617 840</u>	<u>654 136</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	64 789	64 789	-	(36 296)
Transferts aux immobilisations corporelles				
Autres transferts	(64 789)	(64 789)		36 296
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	-	-	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2015

18 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Administration des bandes		Secteur communautaire	
	Budget 2015	2015	Budget 2015	2015
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	543 024	515 642		
Gouvernement provincial				
Transferts	74 891	87 174		
Revenus reportés de l'année précédente	240 949	240 949	29 525	29 525
Revenus reportés à l'année suivante		(394 136)		(38 826)
Autres revenus	517 087	550 054	86 143	86 143
	1 375 951	999 683	115 668	76 842
Dépenses				
Salaires et charges sociales	727 340	478 492	16 288	16 288
Autres dépenses	703 319	581 205	99 380	60 554
	1 430 659	1 059 697	115 668	76 842
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	(54 708)	(60 014)	-	-
Transferts aux immobilisations corporelles	(3 000)	(28 220)		
Autres transferts	(98 316)	(134 612)		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(156 024)	(222 846)	-	-
 Immobilisations - Travaux publics				
	Budget 2015		Foresterie	
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	201 073	205 263	102 000	102 000
Gouvernement provincial				
Transferts	54 000	54 000	269 850	269 850
Revenus reportés de l'année précédente			52 623	52 623
Revenus reportés à l'année suivante		(8 049)		(53 584)
Autres revenus	76 265	79 322	60 183	60 183
	331 338	330 536	484 656	431 072
Dépenses				
Salaires et charges sociales	144 449	138 805	96 834	76 431
Autres dépenses	506 129	510 724	338 319	305 147
	650 578	649 529	435 153	381 578
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	(319 240)	(318 993)	49 503	49 494
Transferts aux immobilisations corporelles	(20 625)	(35 119)	(31 353)	(31 344)
Autres transferts	339 865	354 112	(18 150)	(18 150)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	-	-	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires
au 31 mars 2015

18 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Village Wanaki		TOTAL	
	Budget 2015	2015	Budget 2015	2015
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	18 066	18 066	5 003 486	5 411 309
Gouvernement provincial				
Transferts			1 999 248	1 659 227
Revenus reportés de l'année précédente			395 075	395 075
Revenus reportés à l'année suivante			(904 308)	
Autres revenus			895 491	839 554
	<u>18 066</u>	<u>18 066</u>	<u>8 293 300</u>	<u>7 400 857</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales			3 430 380	3 041 231
Autres dépenses	<u>18 066</u>	<u>18 066</u>	<u>4 804 819</u>	<u>4 344 012</u>
	<u>18 066</u>	<u>18 066</u>	<u>8 235 199</u>	<u>7 385 243</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	-	-	58 101	15 614
Transferts aux immobilisations corporelles			(199 847)	(238 460)
Autres transferts			(14 278)	
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	-	(156 024)	(222 846)